Livre Ier du Code de l'Environnement, art. D.29

GEMENG HABSCHT
26 NOV. 2026
ENTRÉE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

# AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE

REF. COMMUNE : **PEN 26/007**
REF. SPW : **10025937**

L'Administration communale porte à la connaissance de la population la demande de permis environnement introduite par **MEISCH Raphaël et MASSIN Jessica** domiciliés à Rue de Kleinbettingen, 10 à 6700 ARLON, ayant pour objet **maintenir en activité une exploitation agricole de 416 bovins de plus de 6 mois, en spéculations viandeuses et laitière, avec prise d'eau souterraine à Sterpenich, rue de Kleinbettingen 10 à 6700 ARLON** sur les parcelles cadastrées **ARLON / 3ème Division / GUIRSCH / Section G n° 1054 d - e ; 1050 h ; 1053 x - y - m - n - r - s - t - v - w - p ; 1021 e.**

Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

| | |
|---|---|
| Affichage du présent avis le : | **23 novembre 2026** |
| Ouverture de l'enquête le : | **30 novembre 2026** |
| Clôture de l'enquête le : | 14 **décembre 2026 à 15h00** à l'Administration communale d'Arlon, Rue Paul Reuter 8 à 6700 ARLON Service Urbanisme (Niveau A3) |

Le dossier peut être consulté à partir du **30 novembre 2026** à l'Hôtel de Ville - Service de l'Urbanisme Etage A3, Rue Paul Reuter, 8 à 6700 ARLON pendant les heures d'ouverture du service sans rendez-vous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi ou sur rendez-vous les après-midis du lundi au vendredi et le mercredi jusque 20h00 (rendez-vous préalablement fixé 24h à l'avance en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à la clôture de l'enquête à : Administration communale, Service Urbanisme, Rue Paul Reuter, 8 à 6700 ARLON ou par courriel à administration@arlon.be.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du gestionnaire de dossier, M. Cédric HUBERT, Représentant par mail : julien.hubert@etallecompta.be .

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Arlon, le 17 novembre 2026

Pour le Collège,

Le Directeur général,

C. LECLERCQ

Le Bourgmestre,

V. MAGNUS